MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS 157 rue de Chatillon 35200 - RENNES contact@atalys35.fr Tel: 02 99 53 69 37 www.atalys35.fr

MONTERFIL (35160) " Le Clos des Korrigans "

PLAN DE VENTE **DEFINITIF**

LOT n°8

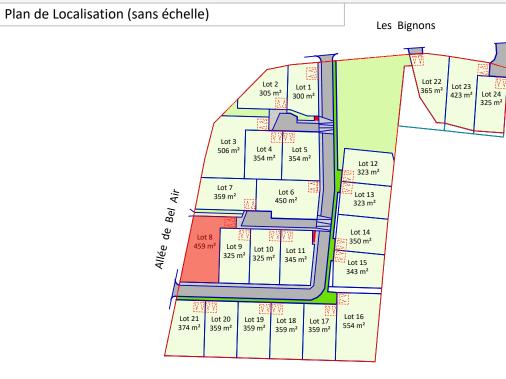
GEOMETRE - EXPERT



6, rue du Bignon **35000 RENNES** Tél: 02 30 96 63 10 Email: rennes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)

Surface	459 m²
Surf. plancher/	200 m²
Surf. imperméabilisée max	210 m ²
Cadastre	AC n° 249
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 35187 21 B0002
Date de l'arrêté	14/02/2022
Dossier	20131-NAN-PDV



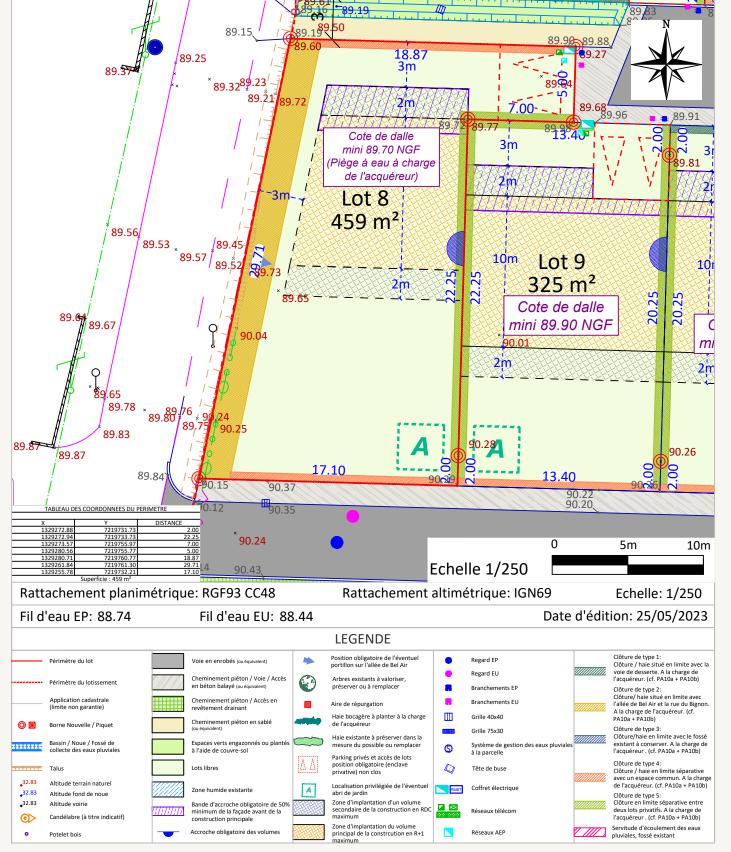
ARCHITECTE



Aude LESQUEN - Architecte DPLG 11 rue de la mairie 35120 DOL DE BRETAGNE Tél: 09.83.31.94.31 aude@lesquen-architecte.com

6, rue du Bignon 35000 RENNES Tél: 02 30 96 63 10 Email: rennes@ageis-ge.fr

MAÎTRISE D'OEUVRE



AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.